

1- CONTEXTE

Le programme Re-Sources du Bac du Vivier engage l'évaluation de son programme d'actions 2010-2014 et l'élaboration de son programme d'actions 2015-2019.

Deux grandes modalités de réalisation sont envisagées :

- **Une mission d'évaluation** confiée à un bureau d'études qui comprendrait :
 - un travail d'évaluation technique des actions réalisées dans le programme 2010-2014,
 - une enquête de « perception » sous la forme d'entretiens conduits auprès d'acteurs concernés par les actions du programme (qu'ils y aient ou pas participé),
 - l'élaboration des fiches action du futur programme.
- **Une démarche de concertation** en vue d'impliquer les acteurs du territoire à la définition du futur programme d'actions.

L'Ifrée, dans le cadre de son programme d'actions contractualisé avec la Région Poitou-Charentes et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a comme mission depuis plusieurs années **de favoriser et de consolider la mise en œuvre de démarches de concertation en région** dans le cadre des programmes de gestion de la ressource en eau, à travers :

- la formation des animateurs et des techniciens de rivières aux démarches de dialogue territorial,
- l'organisation et l'animation de journées d'échange et d'analyse de pratiques,
- l'accompagnement de la mise en œuvre des démarches de concertation.

Aussi, est mise en place une démarche de concertation pour la préparation du programme d'actions Re-Sources 2016 – 2020 du BAC du Vivier et des Gachets I et III (Deux-Sèvres).

2- OBJECTIFS

L'Ifrée est sollicité par le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) pour préparer et animer une démarche de concertation dans le cadre de la préparation du programme d'actions du contrat territorial Re-Sources du Bassin d'Alimentation de Captage du Vivier.

La finalité de cette démarche de concertation est de parvenir, sur des sujets considérés comme importants par les acteurs concernés, à proposer des actions qui seront inscrites dans le contrat territorial 2016-2019. Aussi, les objectifs sont de :

- ✓ impliquer plus d'acteurs concernés dans la définition du second programme,
- ✓ élargir le champ du questionnement et aborder de nouveaux sujets dans le prochain programme,
- ✓ co-élaborer des propositions d'actions, dans lesquelles les acteurs du territoire se reconnaissent.

Ces actions seront co-élaborées dans le cadre d'un dispositif de concertation, aboutissant à des accords, les plus largement partagés par les acteurs concernés du territoire. En effet, cette démarche de concertation associe les principaux acteurs concernés : agriculteurs, organismes professionnels agricoles, élus et associations du territoire, services de l'Etat et des collectivités pour l'élaboration collectives d'actions visant à préserver la qualité des eaux souterraines des bassins d'alimentation des captages en eau potable.

Ce travail est conduit en lien avec la mission d'évaluation du contrat territorial 2010-2014 confiée au bureau d'étude SCE. Enfin, la démarche se déroule sous le contrôle du Syndicat des Eaux du Vivier.

3- REALISATION

Cinq étapes sont réalisées :

- **La validation de la démarche**, de ses modalités et du calendrier de réalisation avec le syndicat des eaux porteur du programme Re-Sources (janvier 2015).
- **Le diagnostic préalable** : Vingt personnes, représentant les différentes catégories d'acteurs concernés, ont été rencontrées entre le 24 février et le 30 mars 2015. Ces entretiens ont permis de définir les questions à traiter dans le cadre de la concertation.
- **La présentation du dispositif de concertation et la mobilisation des acteurs locaux.**
Cette étape a consisté à réunir en assemblée plénière l'ensemble des acteurs identifiés pour participer au processus de concertation, afin de leur présenter la démarche et s'assurer de leur participation aux groupes de travail envisagés.
- **L'animation des groupes de concertation.**
C'est l'étape principale du travail de concertation. Elle consiste à mettre en place et à animer des groupes de travail thématiques pour :
 - réaliser un diagnostic partagé du thème, de la question à traiter,
 - produire des propositions d'actions,
 - hiérarchiser les propositions d'actions.

3 sujets de concertation sont travaillés au sein de 3 groupes, qui se réunissent entre 6 et 3 fois. :

- **Groupe 1** : « Nitrates, produits phytosanitaires : comment faire mieux sur le territoire du Vivier ? MAE, et contraintes réglementaires ont des limites. Quelles nouvelles idées, quelles nouvelles pratiques ? Quels débouchés à ces nouvelles pratiques ? Quelles solutions, à la fois respectueuses des ressources en eau et économiquement rentables, sont-elles possibles ? Quels appuis pour que les agriculteurs réussissent sereinement l'évolution de leurs systèmes ? De quels dispositifs de conseil, d'accompagnement ont besoin les agriculteurs ? »
 - **Groupe 2** : « Préserver les ressources en eau : mieux travailler ensemble. La gestion quantitative et la gestion qualitative des ressources en eau sont indissociables. Comment Etat, collectivités, syndicats d'eau, agriculteurs, acteurs du territoire peuvent, ensemble, mieux optimiser ces gestions ? »
 - **Groupe 3** : « Le jardin, l'assainissement non collectif, autant d'occasion pour les particuliers d'agir en faveur de l'environnement, de la qualité de l'eau : comment mieux les aider dans leurs actions ? »
- **La rédaction des accords**, auxquels ont abouti le groupes de concertation **et la présentation des propositions d'actions** au comité de suivi SEV en vue d'une décision des actions à retenir dans le prochain programme de reconquête de la qualité en eau.
- A l'issue des séances de travail, les groupes co-rédigent un certain nombre de propositions d'actions, qui sont mises en forme dans un accord et présentées en comité de suivi du SEV en novembre et décembre 2015.
- Pour finir, les propositions retenues par le comité de suivi sont transmises au bureau d'études SCE pour être traduites en fiches actions détaillées, afin d'être validées et intégrées au prochain programme de reconquête de la qualité en eau.